

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de Communes ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 est voté le 27/04/2026 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la Communauté de Communes.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 09/04/2026

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service Assainissement.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, les produits exceptionnels et les reprises sur provisions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 4 048 483 euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260427-2026-48-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments et réseaux communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 42 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 3 535 661 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la communauté de Communes à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la régie Assainissement :

- La redevance assainissement, soit : 3 200 000 €
- La PFAC : 420 000 €,
- Les contrôle des installations : 15 000 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 648 500	Excédent brut reporté	1 228 322
Dépenses de personnel	1 485 443	Recettes des services	3917452
Autres dépenses de gestion courante	10 000	Impôts et taxes	
Dépenses financières	168 588	Reprise sur provisions	108130
Dépenses exceptionnelles	100 000	Autres recettes de gestion courante	22901
Agence de l'eau	15 000	Recettes exceptionnelles	0
Provisions	108 130	Recettes financières	0
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 535 661</b>	Autres recettes	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 008 477	<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 276 805</b>
Virement à la section d'investissement	970 901	Produits (écritures d'ordre entre sections)	238 234
<b>Total général</b>	<b>5 515 039</b>	<b>Total général</b>	<b>5 515 039</b>

c) Analyse tarifaire du service pour 2026 :

- Nombre d'abonnés : 15 242
- Volume facturé : 1 520 195 m<sup>3</sup>

Le tarif se compose :

- D'une part fixe, de 40.00 €/an par un compteur
- D'une part variable de 2.15€ / m<sup>3</sup>
- D'une redevance Agence de l'Eau « performance réseau eaux usées » de 0.06 €/m<sup>3</sup>

Le tarif moyen résultant pour une facture de 120m<sup>3</sup> est de 2.54 €/m<sup>3</sup> en 2026, soit un niveau supérieur à la moyenne nationale (étant à 2.21 €/m<sup>3</sup> en 2024).

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : trois types de recettes coexistent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA et l'autofinancement dégagé de la section de Fonctionnement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté déficit		Solde d'investissement reporté excédent	1 492 347
Remboursement d'emprunts	411 145	Réserves (1068)	
Travaux	3 888 500	Virement de la section de fonctionnement	1 008 477
Etudes	362 789	FCTVA	197 357
Autres		Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions	1 231 586
Charges (écritures d'ordre entre sections)	238 234	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	970 901
<b>Total général</b>	<b>4 900 668</b>	<b>Total général</b>	<b>4 900 668</b>

c) Les opérations d'investissements 2026 sont les suivantes :

Opération	PPI	Dépenses TTC	Recettes	Solde à Financer
<b>AP/CP 2018-2025 : opérations terminées</b>				
2018-102	STEP Cordon lagunaire	7 708 615	4 598 681	60%
2018-500	Réduction des Eaux claires parasites	3 880 400	2 279 916	59%
2018-600	Transfert Nord	2 265 869	1 509 381	67%
<b>OPERATIONS COURANTES</b>				
800	Remise à niveau des PR principaux	2 494 452	712 000	1 782 452
102-1	STEP Cordon lagunaire – Rénovation thermique	52 740	97 300	- 44 560
100-1	STEP Lido poste entrée	350 000		350 000
103	STEP Rurales	375 075	399 341	- 24 266
110	STEP Plaines	200 000		200 000
200	Travaux courants	350 000		350 000
301	Matériel	250 000	22 945	227 055
700	Etudes diverses	200 000	-	200 000
1400	Schéma directeur et application	256 244		256 244
		<b>4 528 511</b>	<b>1 231 586</b>	<b>3 296 925</b>

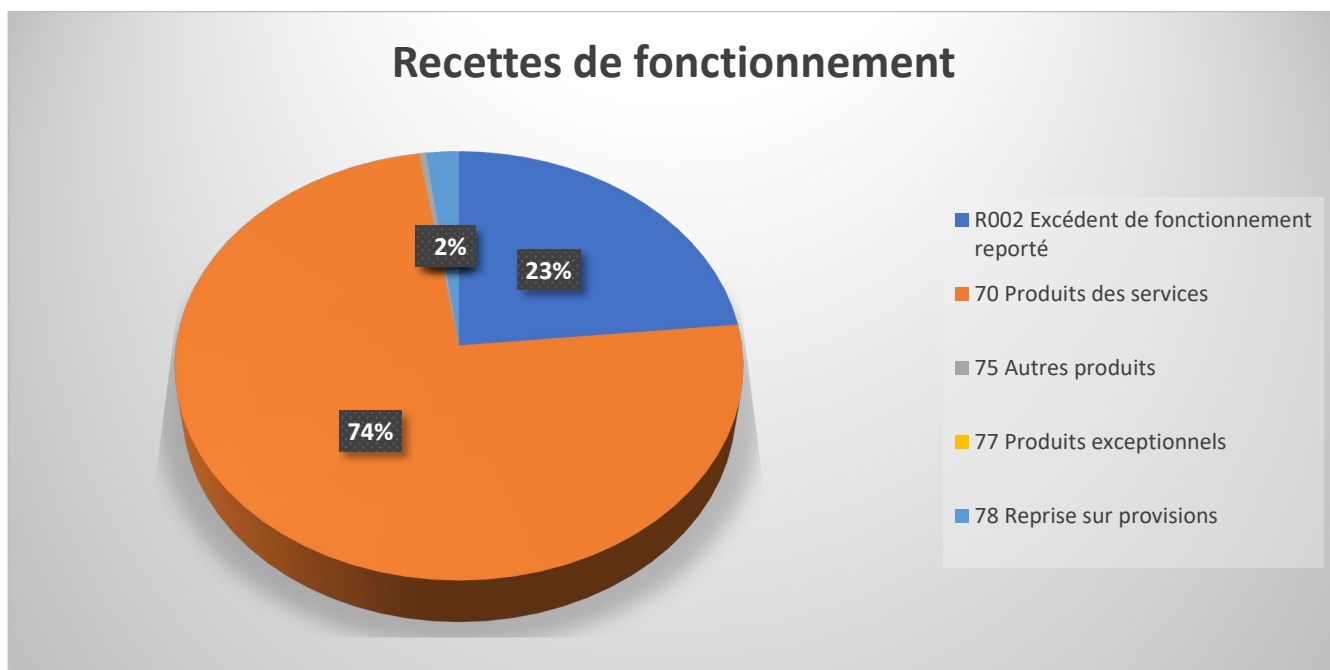
d) Les subventions d'investissements prévues pour 2026 :

- de la Région : 336 113 €

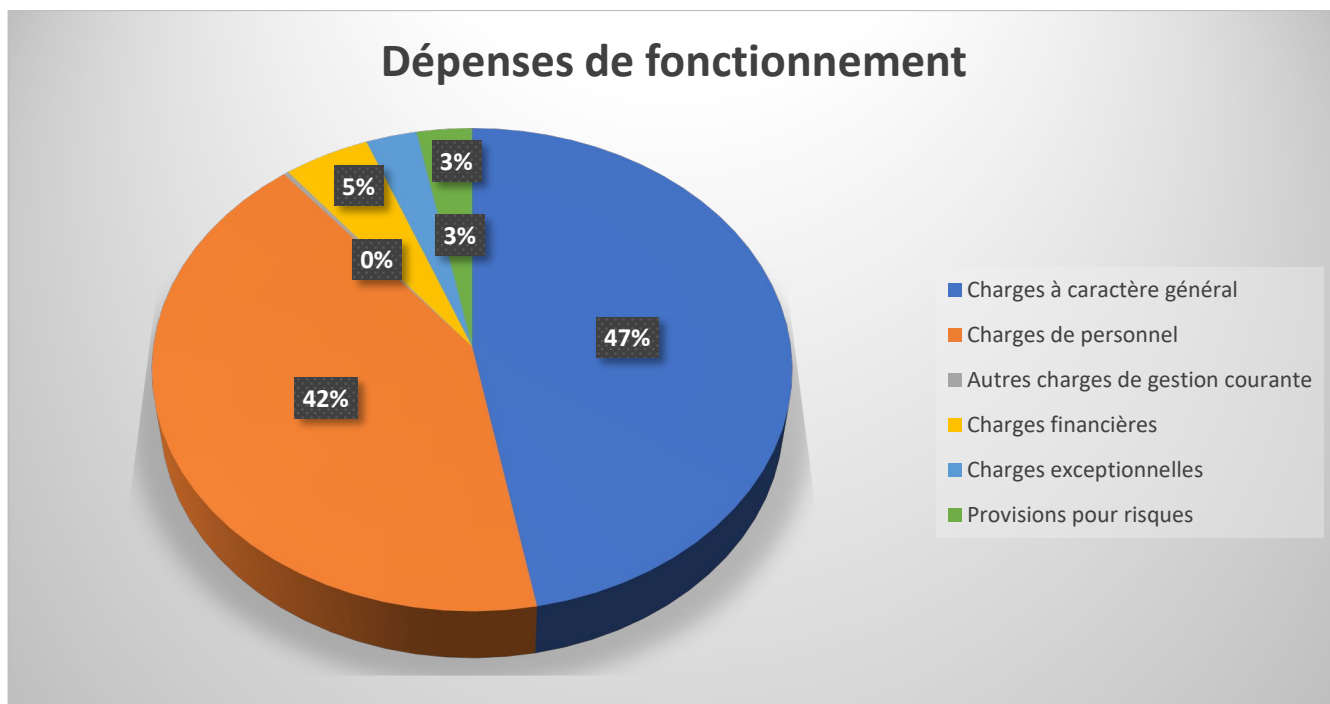
- de l'Agence de l'eau : 895 473 €

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes de fonctionnement :



b) Dépenses de fonctionnement



c) Ratios :

<b>Encours de la dette</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Annuités de la dette	6 142 046	759 877	856 095	857 444	748 720
Montant de la dette au 31/12	9 979 612	9 455 837	8 673 401	8 355 225	7863668
Epargne brute	1 194 695	1 165 349	630 593	1 084 025	1098116
Epargne nette	-4 574 277	641 575	89 387	524 618	606 559
Capacité de désendettement	8.35	8.11	13.75	7.71	7,16